

NATIONS UNIES

CONSEIL  
DE TUTELLE

UN LIBRARY

MAR 27 1981



COLLECTION

Distr.  
LIMITEE  
T/COM.10/L.299  
23 mars 1981  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

COMMUNICATION DE M. LITOKWA TOMEING, PRESIDENT DE LA VOIX  
DES MARSHALLS, CONCERNANT LE TERRITOIRE SOUS TUTELLE DES  
ILES DU PACIFIQUE

(Distribuée conformément à l'article 24 du règlement  
intérieur du Conseil de tutelle)

Voix des Marshalls  
Majuro, Iles Marshall 96960

Le 9 février 1981

M. Peter R. Rosenblatt  
Bureau des négociations sur le statut  
de la Micronésie  
Department of the Interior  
Washington, D.C. 20240

Monsieur,

Nous profitons de cette occasion pour vous exprimer notre plus chaleureux yokve et nos vœux de succès et bonheur pour la nouvelle année. Nous aimerions également vous entretenir de plusieurs questions intéressant nos deux gouvernements.

Selon notre interprétation, le projet d'accord de libre association a été paraphé par toutes les entités de Micronésie et par vous-même 1/, et nous sommes prêts à traduire l'accord dans toutes les langues de notre peuple, afin qu'il l'examine attentivement, avant de faire son choix. Le Gouvernement des îles Marshall nous a demandé verbalement de participer à la traduction, à la révision et au processus d'information publique devant aboutir au plébiscite. Nous avons accepté de participer à la traduction et, provisoirement, de participer aux processus de révision et d'information publique. A ce jour, le projet paraphé ne nous a pas été communiqué, pas plus que tous les autres textes faisant partie intégrante de l'accord et qui seront votés en même temps que celui-ci par notre peuple. Le travail de traduction est une entreprise colossale et prendra du temps parce que, si notre interprétation est exacte, le projet paraphé à Kona 2/ comporte en référence des dispositions de la législation des Etats-Unis, et le plan de développement

---

1/ 31 octobre 1980, Washington, D.C.

2/ 14 janvier 1980, Kona, Hawaii.

économique, qui est également inclus en référence, doit recevoir l'agrément des Etats-Unis. Nous estimons nécessaire de traduire les dispositions de la législation des Etats-Unis qui sont citées en référence, afin de permettre à notre peuple de les étudier et de les comprendre avant de prendre une décision. Nous considérons également que le plan de développement économique devrait être présenté à la population, sinon pour approbation, tout au moins à titre d'information, afin de lui faire comprendre quelle est la place de ce plan dans le processus global de décision.

Notre participation à toute cette procédure sera rendue plus difficile par le fait qu'il ne nous a pas été possible de participer aux négociations depuis le début. Et bien que cela soit sujet à controverse, nous désirons faire clairement savoir que notre groupe posera des questions précises lorsque nous entrerons dans la phase finale de la procédure de négociation sur le statut. Nous ferons tout notre possible pour mener à bien le travail d'information de notre peuple, afin de lui permettre d'avoir une compréhension parfaitement claire des problèmes avant de prendre une décision. C'est pourquoi nous sommes fermement convaincus que tous les documents, l'accord, les autres textes, les dispositions de la législation des Etats-Unis et le plan de développement économique doivent être traduits et présentés au peuple pour un examen attentif. En tant que chefs, élus ou non, nous ferons de notre mieux pour aider le peuple à franchir chaque étape vers la décision finale. Nous ne croyons pas à la propagande mais nous croyons à la vertu de documents clairs, qui nous paraissent offrir au peuple le moyen le plus sûr et le plus juste de prendre une décision en connaissance de cause.

A l'approche de l'étape finale qui devra permettre de résoudre la question du statut, nous souhaitons réaffirmer l'opposition de notre groupe à l'indépendance, bien que certains de nos chefs aient laissé entendre que l'indépendance était le moyen le plus sûr de surmonter l'hostilité du Conseil de sécurité et d'autres organes des Nations Unies à l'égard de la libre association. Notre groupe est prêt à expliquer notre position en faveur de la libre association, que ce soit au Conseil de sécurité ou à tout autre organe des Nations Unies. Mais si pour une raison ou pour une autre, le peuple des îles Marshall n'accepte pas le projet d'accord de libre association, quelle sera l'autre solution? L'indépendance? C'est l'une des raisons pour lesquelles nous vous écrivons.

Nous ne pouvons certifier que le projet d'accord sera accepté ou rejeté mais nous pouvons garantir notre coopération au processus d'information publique. En conséquence, nous estimons prudent de faire connaître au peuple une solution de remplacement. Dans cette perspective, nous aimerions recevoir de votre part une réponse écrite aux questions suivantes :

a) Si le projet d'accord de libre association n'est pas accepté par le peuple des îles Marshall, les Etats-Unis et les gouvernements des îles Marshall engageront-ils une nouvelle série de négociations pour la libre association ou pour un statut différent?

b) Le scrutin du plébiscite portera-t-il sur une série de choix échelonnés (par exemple, premier choix libre association; second choix commonwealth; troisième choix indépendance; quatrième choix statu quo; cinquième choix autres)?

Ces questions sont peut-être importunes mais il nous faut être prêts à toute éventualité. Nous vous serions très obligés de répondre par écrit à ces questions que nous estimons très importantes.

Le dernier point que nous aimerions soulever est la date du plébiscite. La date prévue se situe cette année. Mais un représentant du Gouvernement des îles Marshall nous a précisé que le plébiscite aurait lieu au printemps. Si c'est bien le moment que vous avez convenu avec le Gouvernement des îles Marshall, nous devons vous signaler que nous le considérons mal choisi. Aucun des membres de la Nitijela des îles Marshall n'a encore vu le projet final paraphé ni aucun des autres textes d'accord. Personne de notre groupe n'a vu ces documents non plus. Or, il nous faut beaucoup de temps pour permettre à la population des îles Marshall d'étudier tous les documents sur lesquels elle va voter. Nous pensons que le plébiscite devrait être prévu pour le début de l'année prochaine, au printemps.

Nous croyons que la prise en considération des points ci-dessus faciliterait notre tâche, pendant la préparation de ce qui reste le plus important : le plébiscite lui-même. Nous vous remercions de consacrer une partie de votre temps précieux à l'examen des points contenus dans cette lettre.

En espérant que vous voudrez bien nous faire connaître votre réponse dans les plus brefs délais, nous vous prions d'agréer, etc.

Le Sénateur,

Président de la Voix des Marshall.

(Signé) Litokwa Tomeing

c.c. : M. Philip Burton

Le Président du Conseil de tutelle de l'Organisation des Nations Unies  
Le Président du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies  
Le Secrétaire d'Etat  
Le Secrétaire de l'intérieur  
Le Secrétaire de la défense  
Le Gouvernement des îles Marshall  
Le Haut Commissaire du Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique

-----